La Fabrique Ecologique

FONDATION PLURALISTE DE L'ÉCOLOGIE

LES FAITS ET LES CHIFFRES

# FLASH N°10

**LA CITATION** : ***« Je garde le nucléaire (…) cela ne veut pas dire que je n'investis pas dans les énergies renouvelables, sauf l'éolien, c'est épouvantable, cher, c'est une vraie pollution non seulement visuelle mais nous découvrirons dans le futur ses conséquences sur la santé des habitants qui vivent autour »*** **Marine Le Pen** (BFM TV, 23/03/2017)

## Les chiffres

Selon les évaluations les plus récentes, le coût de l'éolien terrestre est de 57 à 91 € le MWh et devrait encore baisser de 10 à 15% d'ici 2025. L'éolien en mer reste plus cher (entre 145 et 203 euros le MWh pour l'éolien fixé)[1]. La production électrique d'origine éolienne a représenté 3,9% de la production totale en France en 2016, derrière celle de nos voisins européens (13,3% en Allemagne, 11% en Angleterre).

Le facteur d'émission moyen de carbone du mix énergétique français s'élève à 82g $CO_2$eq/kWh[2]. Les turbines des éoliennes n'émettent pas de CO2 en tant que telles. Les processus de fabrication, de mise en œuvre, de maintenance, d'exploitation et de fin de vie ont un bilan carbone faible de 12,7g $CO_2$eq/kWh.

En 2015, plus des 2/3 des riverains vivant à moins de 1000 mètres d'une éolienne en ont une image positive[3] (75% dans une nouvelle étude de 2016[4]), et 71% d'entre eux les considèrent bien intégrées dans le paysage. Concernant les nuisances sonores seuls 7% des Français vivant à proximité des turbines se disent gênés par le bruit des pales, 76% des riverains ne les entendent jamais.

## Les faits

Sans oublier les autres impacts environnementaux des éoliennes (utilisation des sols, impact sur la faune et la flore), la production d'électricité issue de la filière éolienne est l'une des plus decarbonées du mix électrique, largement devant le photovoltaïque (55g $CO_2$eq/kWh) et le nucléaire (66g $CO_2$eq/kWh).

S'agissant des effets sanitaires des parcs éoliens, l'Anses a en 2008 récusé toute obligation générale de distance minimale d'implantation vis-à-vis des habitations, et préconisé un traitement au cas par cas[5]. Concernant la faune, plusieurs études montrent que le nombre d'oiseaux tués par les éoliennes est négligeable par rapport aux décès en raison d'autres activités humaines (taux de collision entre 0,4 et 1,3 oiseau tué par éolienne par an[6]).

Sur la dégradation des paysages, les chiffres montrent une assez large acceptation des éoliennes en France. Notre territoire étant vaste et peu dense, il est tout à fait possible de développer les éoliennes tout en préservant les espaces naturels remarquables (littoral, paysage, zones humides, etc).

L'éolien est qui plus est une filière de plus en plus compétitive, non délocalisable (+ 15,6% de créations d'emplois sur l'année 2015[7]), et garantissant au niveau de son exploitation l'indépendance nationale.

---

[1] Etude de l'Ademe : http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/couts_energies_renouvelables_en_france_edition_2016v1.pdf
En comparaison le coût de production du nucléaire nouveau est, sur la base du prix garanti pour l'EPR anglais d'Hinkley Point, proche de 120 € le MWh (cf. le Flash n°1 de La Fabrique Ecologique).

[2] Chiffres de l'Ademe : http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/basecarbone/donnees-consulter/choix-categorie

[3] Consultation CSA/FEE : http://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2015/04/CSA-pour-FEE_Rapport-10042015.pdf

[4] Etude d'opinion IFOP/FEE : http://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2016/09/Synthe%CC%80se_masque.pdf

[5] https://www.anses.fr/fr/content/impacts-sanitaires-du-bruit-g%C3%A9n%C3%A9r%C3%A9-par-les-%C3%A9oliennes

[6] Etudes de l'Ademe et la LPO

[7] Chiffres de l'Observatoire national de l'éolien.

## Le contexte juridique et règlementaire

La France figure parmi les pays les plus protecteurs pour les riverains. La réglementation en vigueur pour l'implantation des éoliennes continue à être rigoureuse et limitative (distance de 500 m, études d'impact notamment sur les couloirs de migration des oiseaux, etc.), les émissions sonores étant soumises à la réglementation des bruits de voisinage.

## L'AVIS DE LA FABRIQUE ECOLOGIQUE

**L'énergie éolienne est une énergie d'avenir. Il est indispensable que la France rattrape son retard sur ses partenaires européens dans ce domaine, ce qui est tout à fait possible sans nuire aux paysages naturels remarquables.**

**Contacts presse :** Sarah Grau : 06 29 77 55 01